



DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

Ce document n'a pas valeur de dérogation ou autorisation.

La présente demande doit être transmise au responsable de la Police Municipale dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant la date fixée pour la livraison

DEMANDEUR
NOM/RAISON SOCIALE
PRÉNOM
ADRESSE
TÉL : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ MAIL :
POUR LE COMPTE DE
NOM/RAISON SOCIALE
PRÉNOM
ADRESSE
TÉL : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ MAIL :

1. Sollicite

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur les voies communales des véhicules d'un tonnage supérieur à celui autorisé.

NATURE DES TRAVAUX/DU CHANTIER OU LIVRAISON
ADRESSE DU CHANTIER/DE LA LIVRAISON
VOIES CONCERNÉES
DURÉE DU CHANTIER/DATE DE LIVRAISON
VEHICULE (PTAC et Immatriculation, tonnage obligatoire)

2. S'engage

- À supporter les frais de remise en état de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées.
- À assurer pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle une surveillance continue de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées de ce même fait. - À procéder au nettoyage régulier de la chaussée pendant les travaux.
- À procéder, ou faire procéder par une entreprise agréée, à toutes les réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou encore sur simple demande des Services Municipaux.

Le non-respect de ces engagements et des règles de sécurité, liées aux mouvements de véhicules, entraînera l'annulation immédiate de l'autorisation exceptionnelle délivrée.

Date et Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »